

L'enfant au cœur
de nos priorités.

L'accompagnement renforcé des candidats en vue de l'adoption d'un enfant « à besoins spécifiques »

Les enfants « à besoins spécifiques »

En 2018, 66,3% des adoptions internationales réalisées vers la France concernaient des enfants dits « à besoins spécifiques »¹.

Tous les enfants proposés à l'adoption ont des besoins spécifiques.

Toutefois, certains enfants présentent un profil qui rend plus difficile la mise en œuvre de leur adoption.

Ainsi, est considéré comme ayant des besoins spécifiques (parfois cumulativement) :

- Un enfant âgé de **5 ans ou plus** ;
- Un enfant présenté à l'adoption en **fratrie de deux enfants** ou plus ;
- Un enfant ayant une **histoire particulièrement lourde** ou stigmatisante, **un handicap** ou un **problème de santé**

La « Commission Enfants à Besoins Spécifiques » de l'AFA :

Composition **PLURIDISCIPLINAIRE** :

- 1 coordinatrice,
- 1 médecin,
- 1 psychologue,
- 1 rédacteur (chargé de pays),
- 1 conseiller du Pôle Informations et Conseils si besoin

Des décisions prises en **CONSENSUS** :

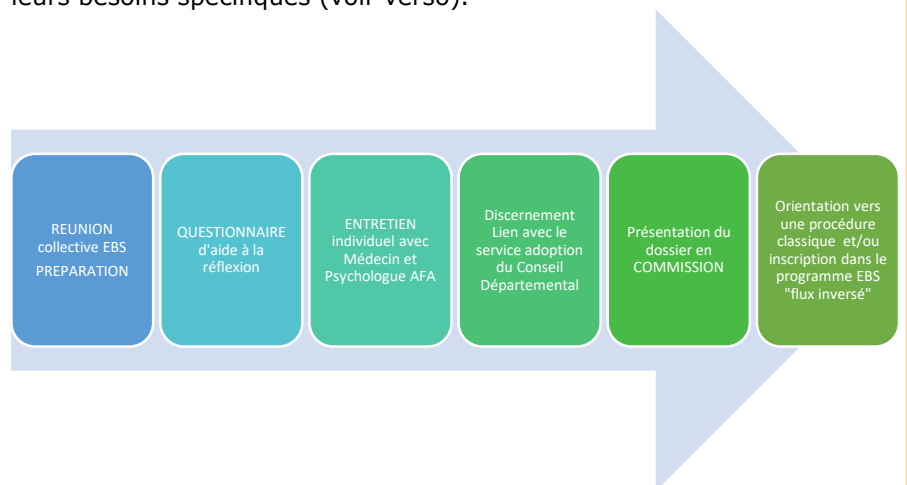
- **Inscription** des candidats dans le programme « flux inversé »
- **Proposition** d'appariement en flux inversé sur demande d'un pays partenaire.

Parcours de préparation en vue de l'adoption d'un enfant à besoins spécifiques

Depuis 2009, une procédure dédiée a été mise en place à l'AFA pour accompagner les postulants ayant un projet d'adoption d'un enfant « à besoins spécifiques » dans leur réflexion.

Elle peut conduire à l'intégration des candidats dans un programme spécifique de l'AFA : le programme d'adoption en « flux inversé ».

Les familles inscrites dans ce programme peuvent à terme être apparentées à des enfants dont l'adoption est rendue difficile du fait de leurs besoins spécifiques (voir verso).



Les candidats qui envisagent d'adopter un enfant à besoins spécifiques participent à une **REUNION** collective de préparation, animée par la psychologue et le médecin de l'AFA (Pôle Santé).

Différents outils sont proposés aux candidats pour approfondir leur projet, dont un **QUESTIONNAIRE** qu'ils renseignent avec un médecin.

Les candidats sont ensuite reçus en **ENTRETIEN(S)** avec le Pôle Santé pour échanger sur leur projet d'adoption.

La **COMMISSION** se réunit et statue en consensus sur la participation des adoptants au programme « flux inversé ». Un travail complémentaire peut être engagé avec le **SERVICE ADOPTION DÉPARTEMENTAL** et une modification de la notice jointe à l'agrément peut être envisagée.

Si la participation au programme « flux inversé » est validée :

- le Service Adoption du département des candidats en est informé,
- la base informatique de l'AFA est renseignée : tous les détails du projet des candidats sont enregistrés dans un onglet dédié.

Fin 2018, une centaine de candidats sont inscrits dans ce programme.

1. Source : Mission de l'Adoption Internationale. Statistiques 2018

L'enfant au cœur
de nos priorités.

Adoptions en « flux inversé » en 2018

- **152 dossiers d'enfants réceptionnés dans le cadre de demandes de recherche de famille émises par les pays partenaires de l'AFA** (140 en 2017).

- **85 questionnaires EBS** ont été distribués et **151 familles ont été accompagnées** pour intégrer le programme du « flux inversé ».

- **78 réunions de la « Commission Enfants à Besoins Spécifiques »** (75 commissions en 2017).

- **33 adoptions en « flux inversé » finalisées** (23 en 2017 et 27 en 2016).

=> **En 2018, les adoptions en « flux inversé » ont représenté 19,52% des adoptions réalisées via l'AFA** (13,21 % des adoptions réalisées en 2017 / 15,25 % des adoptions réalisées en 2016).

100 candidats (couples ou célibataires) **sont inscrits dans le programme « flux inversé » de l'AFA**

Plus de 950 candidats ayant un agrément pour l'adoption d'un **enfant « à besoins spécifiques »** ont un dossier enregistré sur **la base de données AFA.**

L'apparement en « flux inversé »

Quand un pays partenaire de l'AFA ne parvient pas à apparementer un enfant en raison de ses besoins spécifiques, il peut transmettre le dossier de l'enfant en sollicitant pour lui une recherche de famille.

La Commission « Enfants à Besoins Spécifiques » de l'AFA recherche alors une famille qui pourrait répondre aux besoins de cet enfant.

Le « pré-apparement » est proposé au pays d'origine, qui reste le décisionnaire final sur le choix de la famille.

Déroulement

1. ENVOI D'UN DOSSIER D'ENFANT à besoins spécifiques par un pays d'origine. ETUDE du dossier par l'AFA
2. RECHERCHE de famille potentielle via la base informatique de l'AFA
3. RÉUNION DE LA COMMISSION PLURIDISCIPLINAIRE DE L'AFA et décision de pré-apparement l'enfant avec une famille
4. ÉCHANGES avec le Conseil Départemental et les candidats pressentis
5. INFORMATION DU PAYS D'ORIGINE de l'enfant sur la famille proposée
6. SI ACCORD : TRANSMISSION du dossier de l'enfant aux candidats. POURSUITE DE LA PROCÉDURE d'apparement vers la finalisation de l'adoption

La base de données AFA : un outil de travail indispensable pour les apparements en « flux inversé ».

Elle permet **d'enregistrer et de croiser** les données relatives :

- Au profil des enfants proposés en « flux inversé » (âge, pays d'origine, types de besoins spécifiques)
- Au profil des candidats (situation personnelle, âge, etc...) pour évaluer leur conformité avec les exigences légales du pays d'origine de l'enfant.
- Au projet des candidats (basé sur les réponses faites au « questionnaire EBS » et aux échanges avec le Pôle Santé). Ce projet doit correspondre avec le profil de l'enfant proposé.

Elle facilite **l'identification des familles dont le projet pourrait correspondre au profil d'un enfant** proposé en « flux inversé ». **Un apparement éventuel peut alors être travaillé** par les membres de la commission, **en lien étroit avec les Services Adoption des départements.**